



Station provinciale d'analyses agricoles  
Rue de Dinant, 110 - B-4557 Tinlot (Scry)  
Tél : 04/279.38.00 Fax : 04/279.59.07  
Membre du réseau REQUASUD



FERME DE HAUTE DESNIÉ  
Chemin du Coin du Bois, 1  
4910 THEUX

## Références et identification de la parcelle

<u>Date de réception :</u>	13/10/2020	<u>Réf. Rapport :</u>	20-SPAA-SOL-4816
<u>Date du début d'analyse :</u>	22/10/2020	<u>Réf. Labo. :</u>	20J0899
<u>Date d'envoi :</u>	16/11/2020		
<u>Parcelle :</u>	CULOT (50Are )	<u>Prof. prélèvement :</u>	20 cm
<u>Commune :</u>	Lierneux	<u>Région agricole :</u>	Région herbagère

### Prélèvement :

Le prélèvement est réalisé par vos soins. La fiche de renseignements est disponible sur demande à la SPAA.

### Commentaires en lien avec le prélèvement :

Lieu du prélèvement: TROU

## Résultats analytiques

# : Essais accrédités

<u>Zone :</u>	pH KCl <sup>4</sup> :	#	4.49	X	Très acide	pH acétate <sup>19</sup> :	6.51
JA 899	Humus (%) <sup>6</sup> :		1.1	X	Faible	Taux d'argile (%) <sup>23</sup> :	21.04
	Nt (g/kg) <sup>9</sup> :		0.8			CEC (cmol/kg) <sup>21</sup> :	10.5
20J0899	P (mg/100g) <sup>10</sup> :		1.0	X	Faible	<u>Rapport C/N :</u>	7.0
	K (mg/100g) <sup>11</sup> :		15.1	X	Bon	Minéralisation excessive	
	Mg (mg/100g) <sup>11</sup> :		12.9	X	Élevé	<u>Rapport K/Mg :</u>	1.2
	Ca (mg/100g) <sup>11</sup> :		107	X	Faible	Rapport correct	
						<u>Rapport Ca/Mg :</u>	8.3
						Rapport correct	

Le prélèvement des échantillons de sol agricole remanié en vue de réaliser des analyses physico-chimiques pour diagnostic de fertilité agronomique (SPAA-IT-SOL-000) est réalisé selon la méthode dérivée des normes ISO 18400 (101-102-104-107-202-205) et NF ISO 18512.

4. La détermination du pH (pH KCl - pH H<sub>2</sub>O) (SPAA-IT-SOL-004) est réalisée selon la méthode dérivée de la norme ISO 10390.
5. La détermination du taux d'humus est réalisée selon la méthode Walkley-Black, dérivée de la norme ISO 14235. Taux d'humus = taux de carbone x 2.
6. La détermination du taux d'humus - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne. Taux d'humus = taux de carbone x 2.
8. La détermination de l'azote total (Nt) est réalisée selon la méthode Kjeldhal, dérivée de la norme ISO 11261.
9. La détermination de l'azote total (Nt) - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne.
10. La détermination du phosphore disponible (P) est réalisée par une extraction à l'acétate d'ammonium + EDTA à pH 4,65 (méthode de Lakanen et Erviö). Le phosphore est dosé par colorimétrie.
11. La détermination des minéraux disponibles (K, Mg, Ca, Cu, Zn, Mn, Fe, Na) est réalisée par une extraction à l'acétate d'ammonium + EDTA à pH 4,65 (méthode de Lakanen et Erviö). Le dosage de ces minéraux est effectué par absorption atomique avec flamme.
19. La détermination du pH acétate est réalisée par une mesure du pH après ajout d'une solution d'acétate de calcium selon une méthode interne.
20. La détermination de la capacité d'échange cationique (CEC) est réalisée à l'aide d'une solution de trichlorure de cobaltihexamine selon la méthode dérivée de la norme ISO 23470.
21. La détermination de la capacité d'échange cationique (CEC) - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne.
22. La capacité d'échange cationique (CEC) est obtenue par calcul sur base du taux d'humus et du taux d'argile.
23. La détermination du taux d'argile est réalisée selon la méthode dérivée de la norme NF X31-107.
24. La détermination du taux d'argile - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne.
25. Le taux d'argile est obtenu sur base des informations délivrées par le portail REQUACARTO©.
26. Le taux d'argile est une moyenne définie pour chaque région agricole.
27. Le taux d'argile est une moyenne définie pour la Wallonie.

Les incertitudes de mesure et les limites de quantification sont disponibles sur demande à la SPAA (SPAA-SE-ORG-095).

Les résultats d'analyse se rapportent aux objets soumis à l'essai. Ce bulletin d'analyse ne peut être reproduit que sous sa forme intégrale.

Si le prélèvement n'a pas été effectué par la SPAA, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Toute réclamation doit être introduite par courriel à : [spaa@provincedeliege.be](mailto:spaa@provincedeliege.be) en mentionnant le numéro "Ref. Labo.". La SPAA vous informera du traitement de celle-ci.

## Commentaires :

Validation des résultats analytiques :

*Dr. ir. Amandine Liénard*  
Responsable technique

Le conseil de fumure non couvert par l'accréditation vous est remis à titre informatif ci-dessous.

# Conseil de fumure pour 2 saisons culturales

Culture à fertiliser :

**Verger haute-tige**

Apport pour 1 are :	Acide phosphorique Kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Potasse Kg K <sub>2</sub> O	Magnésie Kg MgO	Azote Kg N	Chaux vive VN
20J0899	3.0	3.3	0.0	1.0	19.0

## Calendrier d'épandage pour 50 are : Conseil biologique

	Automne 2020	Printemps 2021	Eté 2021	Automne 2021	Printemps 2022	Eté 2022
Poudre de corne (13% N)		192.3 Kg			192.3 Kg	
Poudre d'os (13% P)	288.5 Kg	288.5 Kg		576.9 Kg		
Vinasse (40% K)	206.3 Kg			206.3 Kg		
Pas d'apport de magnésium						
Chaux agricole (50VN)	950 Kg			950 Kg		

**Commentaires :**



Station provinciale d'analyses agricoles  
Rue de Dinant, 110 - B-4557 Tinlot (Scry)  
Tél : 04/279.38.00 Fax : 04/279.59.07  
Membre du réseau REQUASUD



FERME DE HAUTE DESNIÉ  
Chemin du Coin du Bois, 1  
4910 THEUX

## Références et identification de la parcelle

<b>Date de réception :</b>	13/10/2020	<b>Réf. Rapport :</b>	20-SPAA-SOL-4817
<b>Date du début d'analyse :</b>	22/10/2020	<b>Réf. Labo. :</b>	20J0900
<b>Date d'envoi :</b>	16/11/2020		
<b>Parcelle :</b>	CULOT 2 (50Are)	<b>Prof. prélèvement :</b>	25 cm
<b>Commune :</b>	Theux	<b>Région agricole :</b>	Région herbagère

### Prélèvement :

Le prélèvement est réalisé par vos soins. La fiche de renseignements est disponible sur demande à la SPAA.

### Commentaires en lien avec le prélèvement :

Lieu de prélèvement: Répartis ?

## Résultats analytiques

# : Essais accrédités

<b>Zone :</b>	pH KCl <sup>4</sup> :	#	4.49		Très acide	pH acétate <sup>19</sup> :	6.34
	Humus (%) <sup>6</sup> :		4.2		Satisfaisant	Taux d'argile (%) <sup>23</sup> :	19.50
JA 900	Nt (g/kg) <sup>9</sup> :		2.0			CEC (cmol/kg) <sup>21</sup> :	10.0
20J0900	P (mg/100g) <sup>10</sup> :		3.8		Bon	<b>Rapport C/N :</b>	10.0
	K (mg/100g) <sup>11</sup> :		25.1		Élevé	Bonne minéralisation	
	Mg (mg/100g) <sup>11</sup> :		14.4		Élevé	<b>Rapport K/Mg :</b>	1.7
	Ca (mg/100g) <sup>11</sup> :		117		Bon	Rapport correct	
						<b>Rapport Ca/Mg :</b>	8.1
						Rapport correct	

Le prélèvement des échantillons de sol agricole remanié en vue de réaliser des analyses physico-chimiques pour diagnostic de fertilité agronomique (SPAA-IT-SOL-000) est réalisé selon la méthode dérivée des normes ISO 18400 (101-102-104-107-202-205) et NF ISO 18512.

4. La détermination du pH (pH KCl - pH H<sub>2</sub>O) (SPAA-IT-SOL-004) est réalisée selon la méthode dérivée de la norme ISO 10390.
5. La détermination du taux d'humus est réalisée selon la méthode Walkley-Black, dérivée de la norme ISO 14235. Taux d'humus = taux de carbone x 2.
6. La détermination du taux d'humus - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne. Taux d'humus = taux de carbone x 2.
8. La détermination de l'azote total (Nt) est réalisée selon la méthode Kjeldhal, dérivée de la norme ISO 11261.
9. La détermination de l'azote total (Nt) - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne.
10. La détermination du phosphore disponible (P) est réalisée par une extraction à l'acétate d'ammonium + EDTA à pH 4,65 (méthode de Lakanen et Erviö). Le phosphore est dosé par colorimétrie.
11. La détermination des minéraux disponibles (K, Mg, Ca, Cu, Zn, Mn, Fe, Na) est réalisée par une extraction à l'acétate d'ammonium + EDTA à pH 4,65 (méthode de Lakanen et Erviö). Le dosage de ces minéraux est effectué par absorption atomique avec flamme.
19. La détermination du pH acétate est réalisée par une mesure du pH après ajout d'une solution d'acétate de calcium selon une méthode interne.
20. La détermination de la capacité d'échange cationique (CEC) est réalisée à l'aide d'une solution de trichlorure de cobaltihexamine selon la méthode dérivée de la norme ISO 23470.
21. La détermination de la capacité d'échange cationique (CEC) - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne.
22. La capacité d'échange cationique (CEC) est obtenue par calcul sur base du taux d'humus et du taux d'argile.
23. La détermination du taux d'argile est réalisée selon la méthode dérivée de la norme NF X31-107.
24. La détermination du taux d'argile - méthode NIR est réalisée selon une méthode interne.
25. Le taux d'argile est obtenu sur base des informations délivrées par le portail REQUACARTO©.
26. Le taux d'argile est une moyenne définie pour chaque région agricole.
27. Le taux d'argile est une moyenne définie pour la Wallonie.

Les incertitudes de mesure et les limites de quantification sont disponibles sur demande à la SPAA (SPAA-SE-ORG-095).

Les résultats d'analyse se rapportent aux objets soumis à l'essai. Ce bulletin d'analyse ne peut être reproduit que sous sa forme intégrale.

Si le prélèvement n'a pas été effectué par la SPAA, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Toute réclamation doit être introduite par courriel à : [spaa@provincedeliege.be](mailto:spaa@provincedeliege.be) en mentionnant le numéro "Ref. Labo.". La SPAA vous informera du traitement de celle-ci.

## Commentaires :

Validation des résultats analytiques :

*Dr. ir. Amandine Liénard*  
Responsable technique

Le conseil de fumure non couvert par l'accréditation vous est remis à titre informatif ci-dessous.

# Conseil de fumure pour 2 saisons culturales

Culture à fertiliser :

**Verger haute-tige**

Apport pour 1 are :	Acide phosphorique Kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Potasse Kg K <sub>2</sub> O	Magnésie Kg MgO	Azote Kg N	Chaux vive VN
20J0900	0.9	0.0	0.0	1.0	31.5

## Calendrier d'épandage pour 50 are : Conseil biologique

	Automne 2020	Printemps 2021	Eté 2021	Automne 2021	Printemps 2022	Eté 2022
Poudre de corne (13% N)		192.3 Kg			192.3 Kg	
Poudre d'os (13% P)	182.7 Kg			182.7 Kg		
Pas d'apport de Potasse						
Pas d'apport de magnésium						
Chaux agricole (50VN)	1575 Kg			1575 Kg		

**Commentaires :**